

DISPOSITIFS CONCERNÉS

- PEE - PEI - PEG
- PERCO-I - PERCOL-I

FAITS GÉNÉRATEURS

- Cessation du contrat de travail ou fin d'une activité non salariale pour motif de retraite (y compris préretraite avec rupture du contrat de travail).
- Atteinte de l'âge légal de départ à la retraite pour le PERCOL-I (soit 64 ans pour les personnes nées à partir du 01/01/1968).

CAS EXCLUS

- Préretraite lorsque ne survient pas de rupture de contrat de travail.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

La demande de déblocage peut être transmise à tout moment à compter de la survenance du fait générateur. L'épargnant doit préciser le montant ou le nombre de parts concernées par sa demande. Le remboursement interviendra sous la forme d'un règlement unique s'il s'agit d'un PEE.

PIÈCES À FOURNIR

- ❑ La **demande d'opération** dûment complétée, datée et signée disponible sur www.groupama-es.fr/epargnants/recuperer-votre-epargne-bloquee/ (uniquement en cas de demande par courrier)
 - ❑ Un **IBAN** (ou un Relevé d'Identité Bancaire ou postal) au nom de l'épargnant.
- +** Le ou les justificatifs demandés ci-dessous pour

Départ à la retraite

Pour le PEE

Certificat de travail
ET Attestation d'admission à la retraite si elle comporte la date de cessation du contrat de travail
ET Titre de pension.

Statut Salarié

Pour le PERCO-I/PERCOL-I

Notification de retraite du régime de base ou complémentaire

Statut Profession libérale/commerçant/artisan

Pour le PEE

Attestation ou déclaration de cessation d'activité auprès de l'URSSAF ou autre organisme de recouvrement de cotisation

Pour le PERCO-I/PERCOL-I

Notification de retraite du régime de base ou complémentaire

Départ à la retraite

Statut Mandataire social

Pour le PEE

Attestation de l'entreprise certifiant la rupture de tout lien
ET PV de l'assemblée décisionnaire de révocation ou de non-renouvellement du mandat

Pour le PERCO-I/PERCOL-I

Notification de retraite du régime de base ou complémentaire

Statut Conjoint collaborateur

Pour le PEE

Copie de déclaration de radiation adressée par le chef d'entreprise au Centre de Formalités des Entreprises (CFE)
ET Notification au conjoint par le CFE de la réception de la déclaration de radiation

Pour le PERCO-I/PERCOL-I

Notification de retraite du régime de base ou complémentaire

Statut Conjoint associé

Pour le PEE

Notification de la modification des statuts de l'entreprise
ET Récépissé du Centre de Formalités des Entreprises (CFE)
ET Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Pour le PERCO-I/PERCOL-I

Notification de retraite du régime de base ou complémentaire

Atteinte de l'âge de départ à légal à la retraite (Uniquement PERCOL-I)

Condition : être âgé de 64 ans minimum pour les personnes nées à partir du 01/01/1968.
Copie de la pièce d'identité recto verso en cours de validité.

Cumul emploi retraite

Statut Salarié

Dernier certificat de travail ou attestation de l'employeur certifiant la date de la cessation du contrat de travail (avec signature et cachet de l'entreprise) pour les versements sur le Plan Epargne Retraite enregistrés après la date du départ en retraite

ET

Notification de retraite du régime de base ou complémentaire

Statut Profession libérale/commerçant/artisan

Attestation ou déclaration de cessation d'activité auprès de l'URSSAF ou autre organisme de recouvrement de cotisations pour les versements sur le Plan Epargne Retraite enregistrés après la date du départ à la retraite

ET Notification de retraite du régime de base ou complémentaire

Statut Mandataire social

PV de l'assemblée décisionnaire de révocation ou de non-renouvellement du mandat

ET Attestation de l'entreprise certifiant la rupture de tout lien pour les versements sur le Plan Epargne Retraite enregistrés après le départ à la retraite

ET Notification de retraite du régime de base ou complémentaire

GROUPAMA ÉPARGNE SALARIALE

Siège social : 2 boulevard Pesaro – 92000 Nanterre

Service Clients : 46 rue Jules Méline - 53098 Laval Cedex 9 - Société Anonyme au capital de 8 709 015 euros

428 768 352 RCS Nanterre - Crédit photos © Shutterstock - www.groupama-es.fr

CDA 032023 - Document non contractuel - Reproduction interdite

Cumul emploi retraite

Statut Conjoint collaborateur

Copie de déclaration de radiation adressée par le chef d'entreprise au Centre de Formalités des Entreprises (CFE)

ET Notification au conjoint par le CFE de la réception de la déclaration de radiation pour les versements sur le Plan Epargne Retraite enregistrés après le départ à la retraite

ET Notification de retraite du régime de base ou complémentaire

Statut Conjoint associé

Notification de la modification des statuts de l'entreprise

ET Procès-verbal de l'Assemblée Générale

ET Récépissé du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) pour les versements sur le Plan Epargne Retraite postérieurs au départ en retraite

ET Notification de retraite du régime de base ou complémentaire

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ ?

EN LIGNE

Effectuez votre demande directement à partir de votre [espace personnel épargnant](#) en renseignant au préalable votre IBAN, rubrique *Mon profil, Mes coordonnées*.

Puis sur la page d'accueil, cliquez sur
> *Réaliser une opération*
> *Percevoir mon épargne*
> *Départ à la retraite ou âge légal*

PAR COURRIER

Documents à retourner à :

Groupama Épargne Salariale
Service Clients
46 rue Jules Méline
53098 Laval Cedex 9

QUESTIONS

La préretraite autorise-t-elle le déblocage anticipé ?

Seuls les régimes de préretraite entraînant la cessation du contrat de travail peuvent donner lieu à un déblocage anticipé des droits des salariés.

Les congés de fin de carrière (accords prévoyant la réduction ou la cessation d'activité sans que le contrat de travail soit rompu) ne sont pas susceptibles de justifier un déblocage anticipé avant la date de prise effective de la retraite.

GROUPAMA ÉPARGNE SALARIALE

Siège social : 2 boulevard Pesaro – 92000 Nanterre

Service Clients : 46 rue Jules Méline - 53098 Laval Cedex 9 - Société Anonyme au capital de 8 709 015 euros

428 768 352 RCS Nanterre - Crédit photos © Shutterstock - www.groupama-es.fr

CDA 032023 - Document non contractuel - Reproduction interdite